

Zymatec

Conditions Générales de Vente

Version 2.0 — Mai 2026

Article 1 — Identification du prestataire

Zymatec est une entreprise individuelle sous le régime auto-entrepreneur, exploitée par Michel LAMIDON, domiciliée à Brest, France. SIRET : 944 728 963 00017. Email : zymatec.contact@gmail.com. Site : zymatec-site.vercel.app. Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toute prestation de développement d'agents IA sur mesure proposée par Zymatec à ses clients professionnels.

Article 2 — Champ d'application

Les présentes CGV régissent exclusivement les relations entre Zymatec et tout client professionnel (personne morale ou entrepreneur individuel) ayant accepté une proposition commerciale émise par Zymatec. Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV. Zymatec se réserve le droit de modifier ses CGV à tout moment. La version applicable est celle en vigueur à la date de signature du contrat.

Article 3 — Description des prestations

Zymatec propose deux types de prestations :

Projet agent IA sur mesure : conception, développement, intégration et livraison d'un agent IA calibré sur le workflow du client. Inclut le cahier des charges co-construit, le développement, le déploiement sur infrastructure Vercel, l'intégration dans les outils existants du client, une formation de prise en main de 30 minutes et la documentation technique et utilisateur.

Maintenance mensuelle : mises à jour techniques, corrections de bugs sous 48 heures ouvrées, ajustements mineurs des prompts (jusqu'à 2 heures par mois), support réactif et rapport mensuel de performance. La maintenance est optionnelle et activée à la livraison du projet si le client le souhaite.

Article 4 — Tarifs

Les tarifs applicables sont ceux indiqués dans la proposition commerciale acceptée par le client. A titre indicatif, la grille tarifaire en vigueur est la suivante :

Projet agent IA sur mesure : de 3 500 euros HT à 8 000 euros HT selon la complexité de l'agent.
Maintenance mensuelle : de 200 euros HT à 500 euros HT par mois selon la complexité de l'agent.
Zymatec est auto-entrepreneur soumis au régime de la franchise en base de TVA (article 293 B du CGI). Aucune TVA n'est applicable sur les factures tant que le seuil de franchise n'est pas dépassé. La mention correspondante figurera sur chaque facture. Les tarifs sont fermes et non négociables. Aucune remise, ristourne ou avoir ne sera accordé sauf mention explicite dans la proposition commerciale.

Article 5 — Conditions de paiement

Pour les projets de développement d'agent IA sur mesure, le paiement s'effectue en deux temps : 50% du montant total à la commande (acompte), le solde de 50% à la livraison de l'agent en production. Le paiement s'effectue par virement bancaire ou via lien Stripe sécurisé transmis par Zymatec. Le démarrage du développement est conditionné à la réception de l'acompte. Pour la maintenance mensuelle, le prélèvement est automatique via Stripe, le premier jour de chaque mois. Tout retard de paiement de plus de 15 jours calendaires entraîne la suspension immédiate des travaux ou de la maintenance jusqu'à régularisation, sans que cela ne constitue une faute de Zymatec.

Article 6 — Délais de livraison

Le délai de livraison indicatif est de 2 à 3 semaines à compter de la réception de l'acompte et de la transmission par le client de tous les éléments nécessaires au développement (accès outils, exemples, données de test). Ce délai est donné à titre indicatif et peut varier selon la complexité du projet et la réactivité du client aux points de validation intermédiaires. Un retard imputable au client (absence de retour sous 48 heures aux points d'étape) ne saurait engager la responsabilité de Zymatec.

Article 7 — Obligations du client

Pour permettre la bonne exécution des prestations, le client s'engage à : fournir un accès fonctionnel aux outils concernés (Notion, Google Workspace, CRM, etc.) dans les 48 heures suivant la commande ; transmettre des exemples représentatifs et des données de test pertinentes ; valider les points d'étape intermédiaires dans un délai de 48 heures ouvrées ; être disponible pour la formation finale de 30 minutes à la livraison ; ne pas partager les accès à l'agent livré avec des tiers non autorisés.

Article 8 — Obligations de Zymatec

Zymatec s'engage à : concevoir et développer l'agent IA selon le cahier des charges co-construit ; livrer un agent fonctionnel, testé sur des cas réels fournis par le client ; déployer l'agent en production avec une authentification sécurisée ; remettre la documentation utilisateur et technique à la livraison ; assurer la maintenance selon les modalités de l'article 3 si souscrite ; respecter la confidentialité absolue des données et informations du client.

Article 9 — Propriété intellectuelle

A la livraison et après règlement intégral du solde, le client devient propriétaire du code source de l'agent développé spécifiquement pour lui. Zymatec conserve la propriété de ses frameworks, composants réutilisables, méthodes et savoir-faire génériques qui ne sont pas spécifiques au projet client. Le client autorise Zymatec à mentionner son nom et le type de prestation réalisée dans ses références commerciales, sauf opposition écrite du client dans les 30 jours suivant la livraison.

Article 10 — Confidentialité

Zymatec s'engage à maintenir strictement confidentielle toute information transmise par le client dans le cadre de la prestation. Les données traitées par les agents construits restent la propriété exclusive du client. Zymatec ne réutilise pas, ne partage pas et n'entraîne aucun modèle tiers à

partir de ces données. Cette obligation de confidentialité est sans limitation de durée.

Article 11 — Résiliation

Pour les projets de développement : toute annulation après versement de l'acompte entraîne la perte de cet acompte. Si le projet est annulé après démarrage des travaux et au-delà de 50% d'avancement estimé par Zymatec, le solde restant est dû. Pour la maintenance mensuelle : le client peut résilier à tout moment avec un préavis de 15 jours calendaires, sans pénalité. La résiliation prend effet à la fin de la période en cours. Zymatec se réserve le droit de résilier unilatéralement toute prestation en cas de non-paiement persistant ou de manquement grave aux obligations du client.

Article 12 — Limitation de responsabilité

Zymatec est soumis à une obligation de moyens et non de résultat. La responsabilité de Zymatec ne saurait être engagée en cas de dysfonctionnement lié à une modification effectuée par le client sur l'agent livré, à une évolution unilatérale des APIs tierces (Anthropic, Notion, Google, etc.) hors du contrôle de Zymatec, ou à une utilisation non conforme à la documentation remise. En tout état de cause, la responsabilité de Zymatec est limitée au montant total des sommes versées par le client au titre de la prestation concernée.

Article 13 — Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre de la relation commerciale (nom, email, coordonnées) sont utilisées uniquement pour la gestion de la relation client et la facturation. Elles ne sont pas transmises à des tiers. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en adressant une demande à zymatec.contact@gmail.com.

Article 14 — Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. A défaut d'accord amiable dans un délai de 30 jours, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents du ressort du siège social de Zymatec.